Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260305-2026_010-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-010] PONT BASCULE

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7, L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 27 février 2026.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Erwann GRANDIN, Mme Marie-Laure GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIOUX, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN.

Excusé : Mr Bruno ANTOINE.

Absents : Mme Claudine NIZAN, Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Morgane GUILLO.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
13	9	7	0	9

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mr Michel LE MERCIER.

Le pont bascule actuel est hors service. Le remettre en service est onéreux et les ventes ne couvrent pas les frais de maintenance.

La commune de Plumelec est intéressée pour récupérer l'ensemble du système d'impression des tickets de pesées avec son support.

Ils ne sont pas certains que ce système fonctionne correctement une fois installé mais dans l'espoir de pouvoir faire fonctionner l'impression de leurs tickets, le système de Guéhenno pourrait leur être utile.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le don du système d'impression du pont bascule à la commune de Plumelec.

Pour	**9**
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260305-2026_010-DE

Le Maire de Guéhenno,
Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Mr Michel LE MERCIER